



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite B

Question écrite n° 57305

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les problèmes posés aux victimes de troubles consécutifs à la vaccination contre l'hépatite B. Le nombre de victimes et de malades ne cesse de croître. Certains ont contracté une sclérose latérale amyotrophique ou syndrome SLA, parfois associée à une maladie auto-immune comme le syndrome Gougeot Sjörger, dans les semaines qui ont suivi la vaccination anti-hépatite B. Tous ces malades et leurs familles sont convaincus du lien entre la maladie et le vaccin AHB. En effet, la survenue des premiers symptômes a été immédiate dans la plupart des cas chez des gens qui étaient tous en bonne santé jusque-là. C'est donc bien une cause extérieure qui a déclenché le processus d'apoptose conduisant à la destruction des neurones. Leurs revendications constituent la première étape aux nombreuses questions qu'ils se posent et auxquelles aucune réponse n'a été apportée jusqu'ici. Leur principale revendication porte sur la nécessité d'une information sérieuse de l'opinion et des professionnels de la santé quant aux risques liés à cette vaccination. C'est pourquoi, il lui demande si elle entend prendre des mesures urgentes pour réaliser une enquête épidémiologique sur l'ensemble de la population qui a été vaccinée.

Texte de la réponse

En 1994, l'AFSSAPS a mis en place une enquête officielle de pharmacovigilance sur les vaccins contre l'hépatite B. Cette enquête porte particulièrement sur les affections démyélinisantes centrales et périphériques et les manifestations entrant dans le cadre des pathologies auto-immunes, des atteintes hématologiques et des troubles auditifs ; les données issues de cette enquête sont examinées régulièrement. Les maladies démyélinisantes regroupent un nombre important d'affections neurologiques dont la sclérose en plaques (SEP) qui est la plus fréquente. Ces affections présentent toutes la même caractéristique anatomopathologique, à savoir une destruction de la gaine de myéline et une réaction inflammatoire. La sclérose latérale amyotrophique (SLA), maladie dégénérative neurologique d'origine inconnue et caractérisée par une perte progressive des neurones moteurs aboutissant à une atrophie des fibres musculaires ou amyotrophie, n'est pas classée habituellement parmi les affections démyélinisantes et n'entre donc pas à ce jour dans l'enquête nationale mise en place en 1994 ; par ailleurs, le lien entre la vaccination contre l'hépatite B et les cas de SLA a été jugé improbable par l'AFSSAPS. Concernant les résultats de l'enquête officielle de pharmacovigilance, l'AFSSAPS a organisé une réunion en février 2000 avec pour objectif de réexaminer la sécurité des vaccins contre l'hépatite B sur la base des données actualisées de la notification spontanée au système de pharmacovigilance, des observations fournies par l'association « Réseau Vaccin Hépatite B » (REVAHB), et des résultats d'études épidémiologiques. Les conclusions des experts ont été, entre autres, les suivantes : le réexamen des données ne permet pas de conclure sur l'existence d'une association mais ne permettant pas d'exclure un risque faible, notamment chez certaines personnes présentant des facteurs de sensibilité particuliers. Ces résultats ne remettent pas en cause l'évaluation de bénéfice-risque du vaccin contre l'hépatite B et les recommandations en matière de politique vaccinale, et aucun argument nouveau ne remettait en cause les stratégies de vaccination adoptées en octobre 1998, à savoir : la vaccination obligatoire des personnels de santé exposés à un risque de contamination par le

virus de l'hépatite B, la recommandation de vaccinations des personnes qui présentent des facteurs de risques individuels de contamination par le virus de l'hépatite B, soit en fonction de leurs comportements (usagers de drogue intraveineuse, partenaires sexuels multiples et rapports non protégés), soit en fonction d'une exposition particulière (du fait qu'un traitement, d'une activité professionnelle, de voyage en zone de forte endémie...), tels qu'ils sont indiqués dans le calendrier vaccinal 1999 : la vaccination des nourrissons dans la première année de vie reste recommandée et l'ensemble des éléments disponibles ne conduit pas à reprendre de campagne collective de vaccination des enfants des classes de 6e. La synthèse des données examinées lors de cette réunion ont fait l'objet d'un rapport public et les conclusions ont été communiquées par voie de presse. En février 2001, la direction générale de la santé (DGS) a demandé à une groupe d'experts d'évaluer de nouveau la situation actuelle en matière de stratégie vaccinale contre l'hépatite B en France et d'apporter des propositions concrètes pour la politique de vaccination. Le rapport de cette mission d'expertise sera remis à la DGS à la fin du mois de juillet.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57305

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 548

Réponse publiée le : 6 août 2001, page 4599